

---

**DECISION N° : 140.06.2024**

**OBJET : Convention avec « IMAGINE-SHOW.COM » pour un spectacle Mystère et boule de gomme, destiné aux enfants de l'accueil de loisirs Antoine de Saint Exupéry le 19 juin 2024.**

---

Le MAIRE D'OSNY,

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

**VU** le code de la Commande Publique,

**VU** la volonté de la ville de proposer aux enfants accueillis dans les centres de loisirs des animations culturelles,

**VU** le projet de convention relative à un spectacle « mystère et boule de gomme » ci-annexée,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De signer une convention avec IMAGINE-SHOW.COM, 32 rue Louis Pasteur 95830 Cormeilles en Vexin, représentée par Mr Pascal CHUNLAUD, relative à une prestation de service consistant en un spectacle « Mystère et boule de gomme » le mercredi 19 juin 2024 en matinée pour les enfants de l'accueil de loisirs Antoine de Saint Exupéry, 4 parvis Antoine de Saint Exupéry à Osny.

**Article 2 :**

DIT que la dépense résultant de ladite convention d'un montant de 850.00€ TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2024 de la commune.

Ladite dépense est inscrite au budget primitif, fonction 331 – nature 6288.

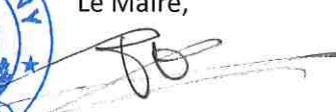
**Article 3 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait à OSNY, le **11 JUIN 2024**

Le Maire,



  
Jean-Michel LEVESQUE

## CONVENTION

### Entre les soussignés :

Société : IMAGINE-SHOW.COM  
N° Siret : 492 719 562 00018  
Code APE : 526E  
TVA non appliquée en vertu de l'article 293-B du CGI  
Siège social : 32 rue Pasteur 95830 CORMEILLES EN VEXIN  
Téléphone : 0603032373  
Représentée par : M. CHUNLAUD Pascal  
Agissant en qualité de : Gérant

Ci-après dénommer : « **Le Producteur** »

D'une part

### Et :

Mairie d'OSNY  
Rue William Thornley  
95520 Osny  
Téléphone : 01 34 25 42 00  
Représentée par : Jean-Michel Levesque  
Agissant en qualité de : Maire

Ci-après dénommer : « **L'organisateur** »

D'autre part

### Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

- 1. NATURE DE LA PRESTATION :** Le producteur assurera la représentation du spectacle « mystère et boule de gomme » sonorisation et matériel inclus pour une durée de 45 Minutes environ le mercredi 19 juin le matin
- 2. PAIEMENT :** Le prix global de la prestation est fixé à la somme de 850 euros net frais de déplacement inclus.  
Le producteur déposera sa facture sur chorus pro après avoir eu le bon de commande fourni par l'organisateur.
- 3. ASSURANCES :** Le producteur s'engage à détenir toutes les assurances permettant le bon déroulement du spectacle.
- 4. AUTRES :**  
Le PRODUCTEUR assumera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché. L'organisateur prendra connaissance des conditions générales de ventes sur le devis associé à cette convention.

Fait en deux exemplaires à

**LE PRODUCTEUR :**

Le Gérant

M. Pascal CHUNLAUD

**L'ORGANISATEUR :**

Le maire

Jean-Michel LEVESQUE

